



# La gestion des déchets radioactifs en France

## Point de vue de l'Autorité de sûreté nucléaire

Jean-Luc Lachaume  
Directeur général adjoint  
Direction générale de la sûreté nucléaire  
et de la radioprotection

- 1) Quels types de déchets et quel inventaire ?
- 2) Le Plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables (PNGDR-MV)
- 3) La reprise et conditionnement des déchets anciens
- 4) Le point de vue de l'Autorité de sûreté nucléaire et les perspectives



1 - Quels types de déchets et quel inventaire ?

# La nomenclature opérationnelle des déchets radioactifs

Période / Activité	Très courte durée de vie	Courte durée de vie	Longue durée de vie
Très faiblement actif	Décroissance radioactive	Stockage en surface « TFA » ou recyclage	
Faiblement actif		Stockage en surface (Centre de l'Aube)	Stockage en subsurface (à l'étude)
Moyennement actif			Filière à l'étude dans le cadre de l'article L. 542 du code de l'environnement
Hautement actif		Filière à l'étude dans le cadre de l'article L. 542 du code de l'environnement	

Volumes existants en 2002, stockés ou entreposés, selon l'inventaire national des déchets radioactifs et des matières valorisables

108 219 m<sup>3</sup>

778 322 m<sup>3</sup>


44 559 m<sup>3</sup>

46 998 m<sup>3</sup>  
dont 1 639 m<sup>3</sup>  
de haute activité  
(+ 11 020 t  
de combustible utilisé)

# L 'inventaire des déchets radioactifs

---

- Selon l'inventaire national des déchets radioactifs et des matières valorisables de l'ANDRA
  - les déchets disposant d'ores et déjà d'une solution de gestion à long terme représentent 84% du volume des déchets
- possibilité d'affiner l'inventaire, concernant principalement les objets historiques



## 2 - Le Plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables (PNGDR-MV)

# Le plan national de gestion des déchets radioactifs (PNGDR-MV)

---

- Nécessité de disposer d'un cadre global pour la gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables
- Objectifs du PNGDR-MV :
  - recherche de solutions de gestion pour l'ensemble des déchets radioactifs, quel que soit leur producteur
  - cohérence de l'ensemble du dispositif de gestion des déchets radioactifs
  - prise en compte des préoccupations du public
  - cohérence des pratiques en matière de gestion des sites pollués par des matières radioactives

# Certains déchets ne disposent pas de filières de gestion à long terme

- Déchets de faible activité à vie longue :
  - déchets de graphite issus du démantèlement des réacteurs UNGG
  - déchets radifères issus du traitement de minerais ou de terres rares
- Sources scellées radioactives : le processus de retour au fournisseur et au fabricant est une première étape, mais il convient de définir des solutions de gestion à long terme pérennes
- Déchets HAVL et MAVL : filières à l'étude dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991



# Reconnaissance de la mission de service public de l'ANDRA

- Cas des déchets à responsable défaillant
  - les sites pollués produisent des déchets dont le traitement pose des problèmes de financement ;
  - la mission de service public consistant à prendre en charge des déchets à responsable défaillant est reconnue dans le projet de contrat entre l'Etat et l'ANDRA pour la période 2005 - 2008

# Cohérence de l'ensemble du dispositif de gestion des déchets radioactifs

- Le PNGDR-MV vérifie la cohérence des filières mises en œuvre.
  - prise en compte des matières valorisables : combustibles usés, uranium appauvri, uranium de retraitement
  - héritage du passé : résidus issus du traitement des minerais d'uranium

- Elaboré dans un groupe de travail pluraliste :
  - Producteurs de déchets, ANDRA, IRSN, administration, représentants d'élus, associations de protection de l'environnement
- Disponible dans une version projet depuis le 13 juillet 2005 aux fins de consultation sur le site internet de l'ASN

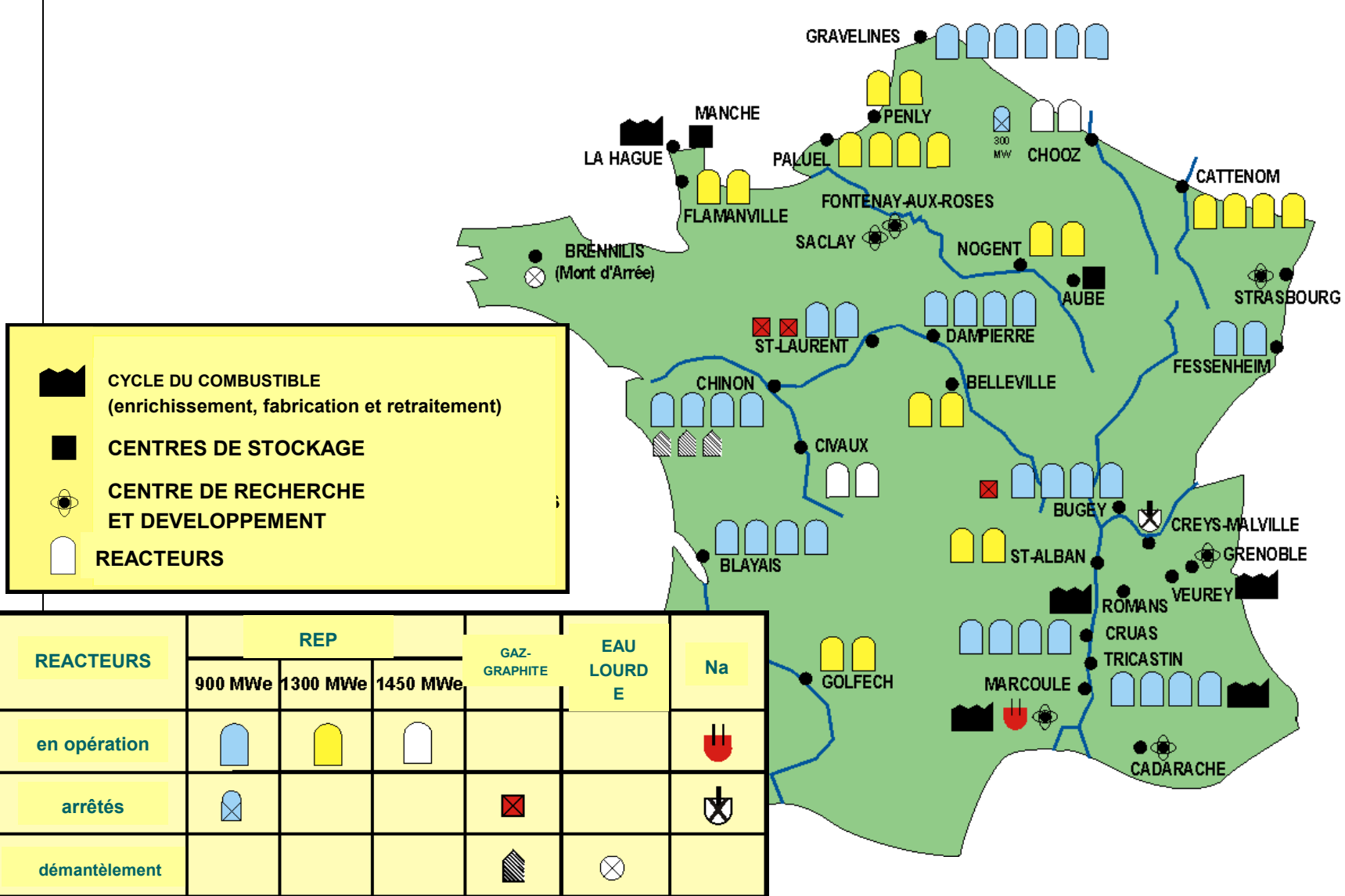
**<http://www.asn.gouv.fr>**



## 3 - La reprise des déchets anciens

# La gestion des déchets radioactifs en France

13



## Des déchets issus d'activités historiques nécessitent une reprise et un conditionnement

- solutions de produits de fission (du retraitement de combustible U-Mo des réacteurs à gaz)
- gaines de combustibles et embouts (800t) + fines (20t) + résines (70 t) + couvercles métalliques de containers
- gaines de combustibles et embouts (740t) dans des containers métalliques (600 t)
- Boues issues du traitement des effluents à COGEMA la Hague (9300 m<sup>3</sup>)

## L'ASN

a instauré les règles de sûreté applicables aux installations nucléaires et la gestion à long terme des déchets radioactifs. Il n'y a pas de différence entre les déchets couramment produits et les déchets anciens.

- requiert des exploitants qu'ils mettent régulièrement à jour leur stratégie de gestion de tous leurs déchets radioactifs, et la contrôle

- autorise la conduite d'opérations de récupération et reconditionnement de déchets anciens

## 4 - Point de vue de l'ASN et perspectives



# Point de vue de l'ASN et perspectives

---

- Les acteurs de la recherche de la loi du 30 décembre 1991 ont remis leurs dossiers de façon que le Parlement se prononce en 2006 sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue
- Elaboré par un groupe de travail pluraliste, le PNGDR-MV doit permettre une gestion sûre, claire et exhaustive des déchets
- Le projet de PNGDR-MV a été mis en ligne sur le site internet de l'ASN aux fins de consultation en juillet 2005
- Les orientations du PNGDR-MV pourraient être approuvées par le Parlement en 2006

## Point de vue de l'ASN et perspectives (2)

---

- Le Parlement pourrait donc se prononcer en 2006 sur la gestion de l'ensemble des déchets radioactifs